



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nadine HERRMANN

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 14 mars 2023
Date de publication : 27 mars 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET	Nathalie, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine
---	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER Catherine donne procuration à DELAINE Isabelle, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine

Conseillers absents non représentés

Objet : Signature du contrat "Territoires en action" 2022-2028

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La Région Bourgogne Franche-Comté, collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, a lancé une nouvelle politique de contractualisation dans le but de « soutenir chaque territoire dans un développement et un aménagement durables ».

1. Contrat de territoire

Baptisée « Territoires en action », cette nouvelle politique, approuvée par délibération du Conseil Régional du 27 janvier 2022, a logiquement pour socle le SRADDET « Ici 2050 », document cadre de la planification régionale, qui prône :

- L'inscription des territoires dans une trajectoire de transition énergétique et écologique,
- Le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière,
- La contribution à l'attractivité régionale basée sur des logiques de complémentarité et de coopération.

Pour ce dispositif, les Pays sont les partenaires de la Région.

Ainsi, pour notre territoire, le Pays Dolois – Pays de Pasteur, association qui réunit la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, a fait acte de candidature dès février 2022 pour préparer un nouveau partenariat avec la Région et aboutir à la signature d'un contrat « Territoires en action ».

Ce contrat, joint à la présente délibération, repose sur une stratégie de territoire, élaborée à l'échelle du Pays.

Celle-ci s'articule autour des thématiques prioritaires voulues par la Région :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion durable des ressources, alimentation de proximité),
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, économie de proximité,
- Faciliter l'accès à la santé pour tous,
- Favoriser les mobilités durables du quotidien.

La préparation du contrat a fait l'objet d'échanges soutenus entre les élus de la Région et le Bureau du Pays Dolois, ainsi que leurs services respectifs.

Sa mise en œuvre permettra le cofinancement par le Conseil Régional de projets du territoire répondant aux priorités régionales à hauteur de 2 535 333 euros sur la période 2022-2026.

2. Dotation « Ville moyenne » (Ville de Dole)

En outre, la Région a défini un cadre d'intervention spécifique aux villes moyennes qui correspondent à des « polarités structurantes au rayonnement médian, souvent d'envergure départementale ». Elle cible ainsi les villes qui proposent une offre de services complète, avec notamment des fonctions administratives de niveau départemental, la présence d'hôpitaux ou encore d'équipements culturels et sportifs à fort rayonnement.

Dans le Pays Dolois, la Ville de Dole répond à cette définition. Elle pourra ainsi bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire « ville moyenne » de 800 000 euros, intégrée au contrat « Territoires en action ».

Ladite enveloppe devra être affectée à des projets qui renforcent ses fonctions de centralité et contribuent au rayonnement de la ville, par exemple au projet de parc urbain de la rive gauche du Doubs.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 17 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le contrat de territoire « Territoires en action » à signer entre la Région Bourgogne Franche-Comté, le Pays Dolois – Pays de Pasteur, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, ainsi que la Ville de Dole,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les actes et pièces y afférents.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0
NE SE PRONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Région Bourgogne Franche-Comté

*Fait à Dole, le 20 mars 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUR



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230320-DCM2023003-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023